

# COMMUNIQUÉ - Démantèlement au sein de la DGCA : les arts plastiques en péril

## Une 16<sup>ème</sup> « mesure » qui annihile les 15 annoncées par le Ministre de la culture

Il n'a pas fallu plus de deux semaines après l'annonce par le Ministre de la Culture de ses « 15 mesures pour les arts plastiques » qui concluaient l'intention positive des *Entretiens pour les arts plastiques* du printemps dernier, pour qu'émane de la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA), un projet de réorganisation de ses services qui rend illusoire toute mise en œuvre des mesures annoncées par le Ministre et engendre une déconsidération accrue des arts plastiques dans le paysage culturel.

## Une vision technocratique qui méconnaît la réalité du secteur des arts plastiques

L'organisation actuelle, mise en place dans le cadre de la Réforme Générale des Politiques Publiques il y a deux ans, avait déjà soulevé de nombreuses interrogations en regroupant sous une direction générale unique le service du spectacle vivant (qui regroupe musique, théâtre et danse) et celui des arts plastiques (qui comprend trois départements : artistes et professions, soutien à la création, écoles supérieures d'art et recherche). Loin des réalités de terrain, le Directeur Général laisse entendre que cette organisation n'avait pas vocation à durer car elle avait été pensée comme une concession symbolique accordée au secteur des arts visuels. On doit au contraire affirmer qu'elle inscrit dans la représentation ministérielle des pratiques artistiques une vérité forte : *le monde des arts plastiques ne fonctionne pas selon les mêmes modalités que le secteur du spectacle vivant.*

**La déstructuration envisagée s'inscrit dans une logique de déconsidération des arts plastiques** qui ne relève pas du symbole mais d'un mépris et d'une méconnaissance volontaire de ce secteur.

Les métiers ont leurs spécificités, les dispositifs de soutien aux artistes ne sont pas du même ordre, les établissements supérieurs d'enseignements artistiques jouent un rôle essentiel dans la formation des artistes mais aussi des nombreux professionnels de la création (designers, scénographes, graphistes, photographes, commissaires d'exposition...).

Jusqu'à présent, le service des arts plastiques bénéficiait à juste titre d'une organisation spécifique. Le nouvel organigramme envisagé fait fi des compétences et de l'expérience acquise. Il vise notamment à couper les enseignements artistiques de leur secteur de référence et *in fine* veut instaurer une « transversalité » aberrante qui affaiblira dangereusement le secteur des arts plastiques dans sa globalité, avec ses artistes, ses professionnels et ses institutions.

Sans un Directeur doté d'une autorité réelle et d'une expertise reconnue, en lien direct dans l'organigramme avec le Directeur Général de la Création Artistique, qui portera la parole de notre secteur et de ses spécificités ? Qui pourra porter au nom de l'Etat une vision informée et constructive, afin de désamorcer les projets de liquidation, de fusion ou d'instrumentalisation lors des situations de crise que connaissent les structures artistiques sur tout le territoire ?

L'ensemble des acteurs du secteur des arts plastiques s'interroge fortement sur l'effectivité des actes en regard des discours récents du Ministre de la Culture et dénonce aujourd'hui cette manipulation au plus haut niveau qui témoigne d'une déconsidération des arts plastiques.

Sans connaissance et respect des spécificités de chaque secteur culturel, aucune politique publique digne de ce nom ne peut s'engager. Les acteurs des arts plastiques exigent le maintien à minima de l'organisation actuelle au sein des services de l'Etat et une concertation sur la mise en œuvre des mesures annoncées.

ADRA (Association de développement et de recherche sur les artothèques)

AFD (Alliance Française des Designers)

ANDEA (Association nationale des directeurs d'écoles supérieures d'art)

ANDF (Association nationale des directeurs de Frac)

APPEA (Association des directeurs de classes préparatoires publiques aux écoles supérieures d'art)

CAAP (Comité des Artistes Auteurs Plasticiens)

CIPAC (Fédération des professionnels de l'art contemporain)

CNEEA (Coordination nationale des enseignants des écoles d'art)

CPGA (Comité Professionnel des Galeries d'Art)

DCA (Association française de développement des centres d'art)

FRAAP (Fédération des Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens)

PLATFORM (Regroupement des Fonds régionaux d'art contemporain)

SNSP (Syndicat National des Sculpteurs et des Plasticiens)

TRAM Réseau art contemporain Paris/Île-de-France.

UNPI (Union Nationale des Peintres-illustrateurs)

UPP (Union des Photographes Professionnels)

USOPAV (Union des Syndicats et Organisations Professionnelles des Arts Visuels)